

DELIBERATION

du conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 6 mars 2025

**I. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBAT D'ORIENTATION
GENERAL**

1.3.3 – Ouverture de la licence professionnelle gestion de projets et structures artistiques et culturels - parcours gestion développement des structures musicales en alternance

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- VU** *le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 ;*
- VU** *la délibération n°CFVU-2025-02-06/013 de la commission de la formation et de la vie universitaire, réunie en séance le 6 février 2025, portant sur l'ouverture en alternance de la licence professionnelle gestion de projets et structures artistiques et culturels - parcours gestion développement des structures musicales en alternance » ;*
- VU** *la délibération du conseil plénier d'UFR de l'UFR Lettres, langues et sciences humaines, réuni en séance le 16 janvier 2025 et portant sur l'ouverture en alternance de la licence professionnelle « Gestion des structures musicales » ;*
- VU** *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve avec 0 abstention, 22 voix pour et 0 voix contre, l'ouverture de la licence professionnelle gestion de projets et structures artistiques et culturels - parcours gestion développement des structures musicales en alternance. Le détail est annexé à la présente.**

Le Mans, le 10 mars 2025

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 31

DELIBERATION

De la Commission de la Formation et Vie Universitaire

∞ Séance du 06 février 2025 ∞

Licence Professionnelle Gestion de Projets et Structures Artistiques et Culturels – parcours Gestion Développement des Structures Musicales, en alternance

LE MANS UNIVERSITÉ
(Document en annexe)

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (C.F.V.U.),

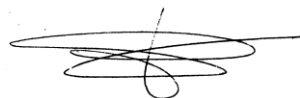
- VU** le code de l'Éducation et notamment son Art. L712-6-1
VU la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche, et notamment son article 116
VU les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration, réuni en séance le 12 Octobre 2017,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

- **Adopte à l'unanimité : 15 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION (s)**

Le Mans, le 06 février 2025,

Pour le Président de l'Université,
Le Vice-Président de la CFVU,


Sylvain DURAND



Le Mans, le 16 janvier 2025

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL PLENIER D'UFR
LETTRES LANGUES ET SCIENCES HUMAINES

Séance du 16 janvier 2025

Le Conseil d'UFR, après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité (16 voix pour, 0 contre, 0 abstention), l'ouverture à l'alternance de la licence professionnelle « Gestion des Structures Musicales » à la rentrée 2025

**Le Doyen de l'UFR Lettres,
Langues et Sciences Humaines**

M. Reza MIR SAMII



